



Procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du jeudi 19 mars 2026 à 20h00 à la halle polyvalente de Courtemâche

M. Henri Erard, président, ouvre l'assemblée et salue les personnes présentes. Cette dernière a été convoquée par le Journal Officiel n°8 du 26 février 2026 de la République et Canton du Jura, ainsi que par tous-ménages.

Personnes présentes ne disposant pas du droit de vote :

Invités presse : néant

Invités : RWB/M. Arnaud Macquat

Excusés : Mme Line Bottelli, MM. Frédéric Choulat, Pierre Clavel et Gaël Vauclair

Deux scrutateurs sont nommés par l'assemblée : MM. Dominique Voirol et Jean-Luc Fleury

70 personnes sont présentes, habilitées à voter.

Ordre du jour :

1. Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée communale du 17.12.2025
2. Discuter et voter le règlement sur la gestion des déchets ainsi que le règlement tarifaire y relatif de la commune mixte de Basse-Allaine
3. Projet de lotissement « Basse-Fin » à Courtemâche :
 - a) Discuter et voter l'achat de 4'445 m² à déduire de la parcelle N° 263 de M. Maurice Faivre du ban de Courtemâche au prix de Fr. 155'575 francs et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et signer les actes y relatif.
 - b) Discuter et voter la vente de la parcelle n° 2'606 de 7'101 m² du ban de Courtemâche au prix licite de 18'440 francs à M. Maurice Faivre ainsi que la parcelle 212 de 4'391 m² du ban de Courtemâche au prix licite de 5'689 francs à M. Frédéric Choulat et donner compétence au Conseil communal pour signer les actes y relatif.

- c) Discuter et voter un crédit d'investissement de 495'866 francs destiné à la viabilisation de la parcelle N° 263 du ban de Courtemaîche sous déduction des participations éventuelles de produits de tiers pour la viabilisation et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et leur consolidation.
 - d) Discuter et voter le prix de vente minimum au m2 pour les nouvelles parcelles disponibles et donner compétence au Conseil communal pour vendre lesdites parcelles et signer les actes y relatifs.
- 4. Discuter et voter une dépense de Fr. 30'000.- destiné à l'analyse et à la réorganisation du service technique, de la voirie et de la sécurité de la commune de Basse-Allaine.
 - 5. Présentation des mesures prises en 2025-2026 en lien avec la sécurité des bâtiments communaux.
 - 6. Information sur le dossier modération du trafic dans deux de nos villages (Montignez et Buix).
 - 7. Divers

L'ordre du jour n'est pas lu. Il est accepté tacitement, sans avis contraire.

Point 1 - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 17.12.2025

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est accepté tacitement, sans avis contraire.

Point 2 - Discuter et voter le règlement sur la gestion des déchets ainsi que le règlement tarifaire y relatif de la commune mixte de Basse-Allaine

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Le maire, M. Thierry Créatin et M le conseiller communal, M. Dany Contréras (DCo) prendront la parole pour ce point.

M. le maire Thierry Créatin explique ce qui suit : Ces modifications sont liées à la loi cantonale sur les déchets et les sites pollués ou à des lois fédérales.

Elles doivent donc obligatoirement être mises en œuvre et les communes n'ont pas beaucoup de marge de manœuvre par rapport à leur application.

Les déchets encombrants incinérables doivent être taxés de manière causale, c'est-à-dire avec une taxe à la quantité (principe du pollueur-payeur). Le but est de récompenser les citoyens qui produisent peu de déchets et de responsabiliser ceux qui en produisent plus. Les déchets encombrants ne seront donc plus pris en charge par la taxe de base et celle-ci devrait donc diminuer.

La taxe sur les déchets finançait la récolte des encombrants, aujourd'hui, il n'y a plus de ramassage. C'est pour cette raison qu'elle a été revue pour 2026 et est passée de Fr. 160.- à Fr. 120.-/ménage.

Le règlement tarifaire est également projeté et expliqué.

Ndlr : Le powerpoint de présentation peut être consulté sur le site internet de la commune via le lien : [Point sur le règlement des déchets](#)

M. le maire Thierry Crétin explique que le conseil n'est actuellement pas satisfait de la situation actuelle. On doit pouvoir avoir un meilleur contrôle, et pour ça, un projet a été décidé et une étude est en cours. Elle sera présentée au courant 2026. Cette dernière va amener des changements afin que ce soit plus sécurisé, plus contrôlé. On doit trouver des solutions optimisées.

Alors, pourquoi la baisse de la taxe de Fr. 160 à Fr. 120 ? Depuis début 2026 vous ne pouvez plus apporter vos encombrants à Crézanne et vous devez vous rendre chez Loca ou Ramseyer ? On a encore, parmi nos partenaires, l'entreprise Cuenat, qui, pour l'instant, est en train de déposer la demande pour pouvoir récolter des déchets, ce n'est pas autorisé pour le moment, c'est pour ça qu'on a travaillé avec deux structures qui le sont. Il y a encore M. Étique (Biogaz Montignez) qui a accepté d'être mandaté pour s'occuper des déchets et des branches.

On reviendra dans les divers, sur différentes explications et qu'en effet, cela a vite été décidé, mais il expliquera tout à l'heure pourquoi le conseil communal n'avait pas trop le choix et a dû agir dans l'urgence.

Des questions ou des commentaires ? Alors si ce n'est pas le cas, on peut passer à la suite.

Le règlement tarifaire doit également être revu, des fourchettes dans lesquelles on devra, chaque année, revenir lors de l'assemblée du budget.

Donc vous aurez tout le loisir lors du vote du budget 2027, de vous prononcer sur les montants qui sont prévus pour chaque catégorie. Jusqu'à présent une personne seule payait Fr. 160.-, soit la même chose qu'un ménage de 4 personnes. Donc on ne produit pas la même quantité de cartons, de papiers, de bouteilles, et d'aluminium, si on est un ou plusieurs dans le même ménage.

Donc ce sont ces règles-là qui vont être appliquées dans les fourchettes avec un minimum et un maximum. Ensuite, il y a les propriétaires de résidences secondaires qui seront également touchés par ce règlement tarifaire. Les associations, sociétés sportives et culturelles. Les activités de commerce, d'industrie avec des surfaces, donc là il faudra mettre en place un inventaire avec les surfaces, etc. Et puis les restaurants, cafés, bars, et puis les exploitations agricoles.

On a un budget à partager, il ne va pas augmenter, mais plutôt diminuer, parce que chacun payera l'élimination de ses branches, ses déchets verts et ses encombrants. Il n'y aura pas de bénéfice en taxant trop nos citoyens. L'idée c'est d'équilibrer.

La bonne nouvelle est qu'on a un fonds sur les déchets qui existe, pour financer les investissements qu'on devra faire sur les écopoints. Le bénéfice effectué, sera donc utilisé pour ces investissements. On pourra vous présenter le projet avec les coûts et l'organisation, peut-être en octobre.

Il y a quand même un point important pour les entreprises. Il y a eu un changement pour ceux qui possèdent des containers.

Par exemple, une entreprise avec un container de 500 litres, présentant une densité de 90 kg/m^3 , une différence d'environ plus 8,3% qui a été pris. Et puis les entreprises avec un conteneur de 800 litres, présentant une densité de 70 kg/m^3 , une différence d'environ 18,7%. Donc là, comme il a été également facturé aux entreprises le nombre de levées, les différences ci-dessus sont calculées sur la base des moyens.

Ce qui s'est passé, c'est que ce sont les levées qui ont été touchées.

Ces entreprises peuvent aller éliminer dans les écopoints. Aujourd'hui, finalement, il n'y a pas grand intérêt, par rapport aux facturations, il n'y a pas vraiment de dissuasion à la levée.

Donc l'idée, c'était de tenir compte de ça et d'offrir à nos entreprises aussi cette possibilité.

En octobre, nous allons vous présenter plus ou moins l'investissement qui sera nécessaire pour les écopoints. Comme cela a été dit, ce sera pris sur le fonds, donc il n'y aura pas de coûts à charge du compte des déchets.

Notre objectif, c'est encore de baisser la taxe. Une personne qui utilise normalement les encombrements et les déchets, quand elle fera l'addition de l'ensemble, elle sera en dessous des coûts d'aujourd'hui. C'est clair que ceux qui venaient avec des déchets de chantier et de rénovation de maisons régulièrement à la carrière du Crézanne et qui ne louaient pas de benne, ce n'est pas trop juste par rapport à la collectivité.

Quand on fait une rénovation dans une maison, on loue une benne. Il existe des entreprises dans la commune qui offre ce genre de prestations. Aujourd'hui, c'est clair que pour ces personnes-là, elles devront soit louer une benne, soit se rendre dans les centres agréés. On a voulu aussi quelque chose de local, c'est pour ça qu'on s'est approché de M. Etique et de l'entreprise Cuenat, mais elle a besoin d'une autorisation.

Voilà ce qu'on peut dire sur ces déchets. Ainsi, la commune de Basse-Allaine respectera à la loi. Le conseil communal a bon espoir de trouver des solutions avec ces écopoints. Cela pourra se mettre en place en 2027 et cela pourra être satisfaisant et éviter les abus.

La discussion est ouverte :

Mme Michèle Cerf : la taxe de base ne comprendra plus le gazon ni les branches ? Sur le site, ce serait bien de donner plus d'explications.

M. le maire Thierry Crétin répond que cela sera expliqué dans les divers.

L'assemblée passe au vote : Les deux règlements sont approuvés avec une majorité évidente sans opposition.

L'entrée en vigueur du règlement tarifaire sera probablement au 1^{er} janvier 2027 pour des raisons de budget. Le règlement de base pourrait entrer en vigueur au 1^{er} avril 2026.

* * * * *

Point 3 - Projet de lotissement « Basse-Fin » à Courtemaîche

L'entrée en matière n'est pas contestée.

- a) Discuter et voter l'achat de 4'445 m² à déduire de la parcelle N° 263 de M. Maurice Faivre du ban de Courtemaîche au prix de Fr. 155'575 francs et donner

- compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et signer les actes y relatif.
- b) Discuter et voter la vente de la parcelle n° 2'606 de 7'101 m² du ban de Courtemaîche au prix licite de 18'440 francs à M. Maurice Faivre ainsi que la parcelle 212 de 4'391 m² du ban de Courtemaîche au prix licite de 5'689 francs à M. Frédéric Choulat et donner compétence au Conseil communal pour signer les actes y relatif.
 - c) Discuter et voter un crédit d'investissement de 495'866 francs destiné à la viabilisation de la parcelle N° 263 du ban de Courtemaîche sous déduction des participations éventuelles de produits de tiers pour la viabilisation et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et leur consolidation.
 - d) Discuter et voter le prix de vente minimum au m² pour les nouvelles parcelles disponibles et donner compétence au Conseil communal pour vendre lesdites parcelles et signer les actes y relatifs.

Dans cette procédure, le président rappelle le contenu de l'article 25 de la Loi sur les Communes qui est également repris dans la loi communale d'organisation. *Les participants à l'assemblée communale, les membres d'autorités communales, les employés communaux ont l'obligation de se retirer lorsqu'il s'agit de traiter des objets qui touchent directement leur corps personnel ou leurs intérêts matériels ou à ceux de personnes qui leur sont parents en premier degré.*

Ainsi, pour le point a) qui concerne M. Maurice Faivre et ses parents en premier degré seront priés de sortir de la salle, soit ses parents, ses enfants et sa femme, le cas échéant.

Pour le point b), les parents en premier degré de M. Maurice Faivre et de M. Frédéric Choulat sont également priés de sortir de la salle pour la discussion que tiendra l'assemblée.

Pour le point d), les personnes qui disposeraient d'un droit d'emption, de préemption, ainsi que celles qui ont confirmé par écrit leur intérêt à réserver une parcelle qui sera créée, ainsi que les parents au premier degré sont également priés de sortir de la salle à un moment donné selon la discussion. Il y a plusieurs personnes parmi l'assemblée qui sont concernées par ces trois points. On verra en temps opportun.

Une présentation globale de l'ensemble du sujet sera présentée par M. Arnaud Macquat/RWB Jura SA, qui est remercié d'être présent ce soir.

Ndlr : Le powerpoint de présentation peut être consulté sur le site internet de la commune via le lien : [Point 3 \(RWB\) - PSE - Situation géométrique routière - Situation infrastructures](#)

M. le maire Thierry Crétin prend d'abord la parole. Juste une précision pour le point tout à l'heure par rapport au règlement de base sur les déchets, ce n'est pas 1^{er} janvier, mais bien au 1^{er} avril 2026.

Comme vous l'avez peut-être entendu dans les précédentes assemblées, l'objectif du conseil communal est d'offrir des parcelles à la construction pour non seulement retenir nos jeunes de nos villages, nos citoyens qui veulent s'y établir durablement mais aussi offrir à des personnes de l'extérieur des possibilités.

Les Bois-Chatons à Buix, c'est en ordre, viabilisé. Une demande de permis a déjà été déposée pour une première maison.

Pour la Basse-Fin, M. Arnaud Macquat va donc tout vous expliquer.

M. le maire Thierry Crétin tient à remercier sincèrement les agriculteurs concernés par cette transaction, Maurice Faivre et Frédéric Choulat, avec lesquels le conseil a pu travailler de façon cordiale. Nous avons également reçu l'appui de la FRI, M. Baume, pour trouver les meilleures solutions, qu'elles soient justes pour tout le monde. Le conseil est très content de pouvoir aboutir sur ce dossier mais M. le maire Thierry Crétin tenait à remercier ces deux agriculteurs.

Plus tard, arrivera la partie en face, qui sera traitée ultérieurement. Ce sera plus dédié à l'habitat groupé. Un premier contact a déjà été pris avec le propriétaire, dans la même dynamique, pour trouver des solutions. Il faudra réfléchir à des solutions différentes. La commune aura peut-être plus de peine à tenir ce projet de A à Z.

Dans tous les cas, le souhait est d'avancer. Il faudra prévoir une réunion avec les propriétaires privés et le bureau RWB afin de connaître leurs projets, ce qu'ils veulent construire ; est-ce qu'ils sont intéressés à vendre et qu'on puisse aussi vendre des parcelles privées. On continue dans ce sens-là pour avoir plus de population ou du moins la garder et que notre assiette fiscale ne descende pas.

RWB/M. Arnaud Macquat prend la parole et explique le dossier global avant le vote.

Il va donner quelques éléments de contexte et de compréhension pour qu'ensuite l'assemblée puisse voter sur ces différents points en ayant une compréhension globale, puis une vue globale des éléments, de la situation et puis de de l'équipement qui concerne ce secteur.

Peut-être en premier préambule, il aimerait rappeler que, quand on parle de ce lotissement ou de ce secteur de la Basse-Fin, par le passé, il y a eu beaucoup de

réflexions, il y a eu déjà même des démarches et des coopérations qui ont été mises en place pour réfléchir à un secteur beaucoup plus grand.

Ce qui s'est passé en fait entre temps, c'est qu'il y a eu la révision de la loi fédérale, la révision du plan d'aménagement local et puis une exigence fédérale et cantonale de réduire drastiquement la zone à bâtir au niveau des communes. Dans le cadre de cette révision du plan d'aménagement local, le secteur de la Basse-Fin a drastiquement été réduit et puis comme l'a dit M. le maire, aujourd'hui on a encore deux secteurs de développement, celui dont on va discuter ce soir et le deuxième qui est de l'autre côté de la route.

Deuxième élément de compréhension, c'est le plan spécial d'équipement, c'est-à-dire que quand on veut équiper un secteur avec de l'équipement public, on doit passer par une procédure d'autorisation. Ce n'est pas un permis de construire comme pour un bâtiment. Ce plan spécial d'équipement a été déposé publiquement, le dépôt public est terminé et donc il n'y a pas eu d'opposition et il va entrer en force prochainement.

C'est sur ce plan d'équipement qui va vous être présenté ce soir que l'assemblée devra se prononcer. Dans ce plan spécial d'équipement, on est sur une planification qui est assez classique, assez traditionnelle, il n'y a pas de grande révolution. On se retrouve avec la zone d'habitation. En jaune, c'est la zone d'habitation ordinaire pour la maison individuelle et puis pour pouvoir équiper cette parcelle n°263 on va retrouver des équipements classiques, un chemin d'accès, les réseaux qui seront présentés un peu plus dans le détail tout à l'heure.

Cela permettra de constituer 7 terrains à bâtir dont la superficie représente entre 700 et 800 m², il y en a une qui est un peu plus grande et qui mesure 950 m².

Une autre étude plus détaillée a été aussi réalisée dans laquelle les équipements sont aussi précisés.

Concernant la géométrie routière, les accès routiers sont calculés en rapport à la rue, au chemin existant béton, il y a un petit agrandissement qui est prévu pour arriver à un gabarit de 4,40 m de largeur. Ceci correspond aux normes pour pouvoir desservir ce genre de secteur à bâtir.

Pour la partie de la parcelle 263, on va retrouver un chemin d'accès qui est un peu plus étroit puisqu'il y a beaucoup moins de trafic, qui mesurera 4 m de largeur. En ce qui concerne les équipements, les réseaux, nous allons retrouver principalement différentes couleurs, qui représentent l'eau usée, l'eau potable, les eaux claires, l'électricité, Swisscom, donc finalement des équipements classiques pour une zone destinée à

l'habitation. Cela permettra de raccorder les différents parcelles qui seront construites par la suite.

Une particularité qui peut être précisée, ça avait déjà été aussi le cas pour le lotissement des Bois-Chatons, ce sont les normes actuelles exigées pour les eaux claires qui arrivent sur la route, donc sur l'équipement public. Ces eaux ne peuvent plus être directement envoyées aux eaux usées, elles doivent passer par une étape où on va pouvoir essayer de les infiltrer. Un petit fossé drainant a été prévu afin de permettre de diriger ces eaux et de les infiltrer gentiment. En cas de forte pluie, un système est également prévu.

Un autre élément présent dans ce plan, c'est un ralentisseur. Ce dernier sera déconstruit, mais une réflexion plus globale est en étude pour des secteurs en zone 30 km/h, comme dans ce secteur.

Au niveau du devis, il n'y a pas de grande particularité. C'est le crédit soumis ce soir. Ce montant va reprendre les différents réseaux qui ont été présentés auparavant.

La commune recevra des subventions de l'ECA pour Fr. 8'490.-. Vu que le propriétaire privé conserve deux terrains qui seront équipés, il est logique qu'il participe au coût d'équipement pour un montant de Fr. 83'792.-.

Les 5 terrains en main communale auront un prix de revient de Fr. 96,78. Cela reste un devis et cela peut changer. Il est rappelé que la loi cantonale impose aux communes de ne plus pouvoir vendre à perte. Cela est arrivé autrefois, mais cela n'est à présent plus possible.

Des questions ?

Mme Michèle Cerf demande si dans le vote l'achat des 5 parcelles pour 495'866 francs , la dépense de l'achat à M. Faivre est comprise ? Oui selon RWB/M. Arnaud Macquat.

M. le maire Thierry Crétin rappelle que la commune s'est approchée du Service des communes pour être bien sûr des démarches.

M. Jean-Denis Ramseyer ne comprend pas bien ce qui est intégré dans le montant à voter. M. Macquat lui réexplique. C'est à présent compris.

M. Didier Houlmann souhaite connaître la superficie totale. 4'445 m².

- b) Discuter et voter la vente de la parcelle n° 2'606 de 7'101 m² du ban de Courtemâche au prix licite de 18'440 francs à M. Maurice Faivre ainsi que la parcelle 212 de 4'391 m² du ban de Courtemâche au prix licite de 5'689 francs à

M. Frédéric Choulat et donner compétence au Conseil communal pour signer les actes y relatif.

Mme Claudia Villard, conseillère communale, prend à présent la parole pour ce point.

Pourquoi demande-t-on à l'assemblée l'approbation pour vendre cette parcelle ? C'est pour compenser de la perte de surface agricole de la parcelle n°263. C'était une négociation nécessaire pour pouvoir avancer dans le dossier.

En ce qui concerne la parcelle n°212, elle est prévue pour M. Frédéric Choulat. C'est également une compensation pour avoir accepté une fin de bail anticipée de la parcelle n° 2'606.

En ce qui concerne le prix licite, il a été calculé par le Service de l'Economie Rurale.

La parcelle n°263 qui viendra en zone à bâtir sera donc de 4'445 m². Pour M. Faivre, les deux parcelles qu'il souhaite garder recouvrent une surface de 1'438 m². Lors des négociations, on a demandé un droit de réméré variables entre les deux terrains, soit de 5 et de 7 ans. Le cas échéant, la commune aura le droit de récupérer ces terrains.

M. Fabrice Cerf demande si la surface de 4'445 m² correspond à 5 parcelle ou celles de M. Faivre également ?

Selon M. Arnaud Macquat non, la commune a acheté 4'445 m² mais cela comprend aux 5 parcelles plus la route. Donc, cela comprend 4'170 m² de terrains plus 1'439 m² à M. Faivre.

M. Dominique Voirol demande si un droit de réméré doit survenir, à quel prix la commune pourra le récupérer ? Selon M. le maire Thierry Crétin, ce sera le même prix que le prix lors de la vente.

Le président demande à M. Faivre et à sa famille de sortir.

M. Christophe Maillard aimerait connaître les critères pour le calcul des 35 Fr. d'achat. M. le maire Thierry Crétin explique que c'est le prix pratiqué pour des terrains non-viabilisés actuellement en Basse-Allaine.

L'assemblée passe au vote du point a). L'objet est accepté avec une majorité évidente sans opposition.

Le président passe au vote du point b) qui est également accepté à la majorité évidente sans opposition.

M. Jean-Luc Fleury demande le prix du m² pour parcelle 212. C'est à Fr. 1'30/m².

M. Christophe Maillard demande le prix du m² de la parcelle agricole n°2606 ? C'est Fr. 2,60/m². Alors pourquoi un terrain est acheté plus cher qu'un autre ? Mme Claudia Villard répond que l'ECR explique que cela dépend de la qualité du terrain, la zone, etc.

M. Pierre Choulat demande pourquoi on n'a pas loué à M. Choulat plutôt que de lui vendre ? selon M. le maire Thierry Créatin, cela faisait partie de la négociation. C'est la finalisation d'un accord avec les agriculteurs et la FRI. Mme Claudia Villard réexplique la négociation.

M. Christophe Maillard demande pourquoi nous n'avons pas attendu la fin du bail. M. le maire Thierry Créatin explique que les deux agriculteurs soient d'accord pour finaliser le dossier.

Mme Séverine Faivre rajoute qu'envers les autres agriculteurs, cela n'est pas correct. M. le maire Thierry Créatin explique que cette transaction s'est effectuée avec la FRI avec beaucoup d'intelligence, comme cela se fait dans tous les cas. Il n'a pas le sentiment d'avoir été injuste.

Le président demande aux familles concernées de M. Choulat de sortir de la salle.

L'assemblée passe au vote du point b). L'objet est accepté avec une majorité évidente sans opposition.

M. Faivre Maurice est rappelé pour le point c).

- c) Discuter et voter un crédit d'investissement de 495'866 francs destiné à la viabilisation de la parcelle N° 263 du ban de Courtemaîche sous déduction des participations éventuelles de produits de tiers pour la viabilisation et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et leur consolidation.

La discussion est ouverte.

L'assemblée passe au vote du point c).

L'objet est accepté avec une majorité évidente sans opposition.

Pour le point d), M. le maire Thierry Créatin prend la parole et explique que le conseil communal souhaite proposer comme prix de départ Fr. 120.-/m² pour ces nouvelles parcelles.

Mme Michèle Cerf, sachant que le prix de revient à Fr. 98.- pourquoi Fr. 120.- ? M. le maire Thierry Créatin explique le raisonnement du conseil communal et l'estimation à plus ou moins 20%. Pour Buix, nous sommes à Fr. 110.-/m². Cela a été calculé au plus juste.

Le président rappelle que nous devons voter le prix minimum.

Mme Monique Etienne demande si cela veut dire que potentiellement, cela pourrait être plus élevé que Fr. 120.-/m². Oui selon le président, mais ce prix sera voté chaque année lors du budget.

Selon M. le maire Thierry Créatin, le Service des communes nous a même informé que nous pourrions vendre au plus offrant. Ce n'est pas l'objectif de proposer des enchères.

M. Jean-Luc Fleury demande si on ne pourrait pas envisager un prix pour les citoyens et un prix pour les non-citoyens. M. le maire Thierry Créatin répond que non, mais cela concerne actuellement des personnes de la commune.

M. Fleury propose un prix de Fr. 100.- pour les habitants de la commune. M. le maire Thierry Créatin répond qu'il faut tenir compte du +/- 20% et avec cela on arrive à Fr. 116.-

M. Christophe Maillard rappelle que toute cette zone, depuis des années, a déjà coûté plusieurs dizaines de milliers de francs. M. le maire Thierry Créatin acquiesce et effectivement cela a coûté plus de Fr. 100'000.-.

Selon Mme Michèle Cerf, c'est beaucoup plus.

M. Maillard, peut-être pour le budget on pourrait imaginer de fixer un prix pour les résidents et un autre prix pour les personnes extérieures. M. le maire Thierry Créatin explique que si l'assemblée le souhaite, cela n'est pas impossible.

Mme Cerf explique que cela peut être des jeunes de BA qui ont quitté et qui ont envie de revenir. Pour M. le maire Thierry Créatin, ces cas-là seraient considérés comme résidents, mais cela ressort d'une décision d'assemblée communale.

Jean-Denis Ramseyer demande si l'assemblée accepte à 120.- et que les gens signent de suite, il n'y aura pas de rétroactif lors des signatures ? Selon M. le maire Thierry Créatin non, il y a des demandes pour ces terrains mais on estime que nous resterons sur cette proposition de Fr. 120.-/m². C'est finalement l'assemblée qui décide dans le cadre des votes liés au budget.

Mme Monique Etienne demande combien, sur les 5 parcelles, sont réservées ? la réponse, trois, donc il en reste deux.

Les personnes concernées par ce vote sortent (selon explications au début du point).

La discussion continue. La parole n'est plus demandée.

- d) Discuter et voter le prix de vente minimum au m² pour les nouvelles parcelles disponibles et donner compétence au Conseil communal pour vendre lesdites parcelles et signer les actes y relatifs.

L'assemblée passe au vote du point c). La proposition de prix à 120.- m² est acceptée avec une majorité évidente sans opposition.

M. Maillard, est-ce que la commune va fixer des droits de réméré ? Selon Mme Claudia Villard, oui, cela pourrait être envisagé pour les signatures avec les personnes déjà intéressées. Oui, selon M. le maire Thierry Crétin, cela se fait déjà lors de signatures avec le notaire pour d'autres cas.

Mme Monique Etienne demande de combien d'années comportera ce droit de réméré. Il est expliqué que lors d'un dépôt de permis, il y a deux ans pour commencer, ensuite cela peut être prolongé d'une année, plus le droit de réméré, en général, de deux ans, cela donne 5 ans pour débiter les travaux.

M. Arnaud Macquat nous quitte à 21h05. Il est remercié pour sa présence et ses explications.

* * * * *

Point 4 - Discuter et voter une dépense de Fr. 30'000.- destiné à l'analyse et à la réorganisation du service technique, de la voirie et de la sécurité de la commune de Basse-Allaine.

L'entrée en matière n'est pas contestée.

La parole est donnée à M. le maire Thierry Crétin.

Lors de l'assemblée de décembre, le conseil communal avait évoqué deux axes par rapport aux services techniques et voirie. Le premier concernait le bilan de compétences RH établi par une société extérieure. Le rapport est parvenu à la commune ainsi qu'aux personnes concernées.

Il avait également été discuté que 80% du travail donne satisfaction et que 20% doit être optimisé.

Nous avons besoin d'outils nécessaires par rapport aux documents de suivi au niveau de l'organisation du travail. Cette étude permettrait de suivre, documenter la transmission en cas d'arrêt/retraite ou autre, le suivi politique au sein de la commune, la traçabilité, les problèmes/signalements/contrôle/etc.

Le fonctionnement basé sur le savoir individuel n'est plus possible aujourd'hui, nous devons documenter.

La présentation est projetée et expliquée en détail par M. le maire Thierry Crétin.

Ndlr : Le powerpoint de présentation peut être consulté sur le site internet de la commune via le lien : [Voirie BA Mise en place d'outils de pilotage Présentation](#)

Ce mandat est estimé à Fr. 25'000. A cela, il faut rajouter les heures de l'administration et les vacations, divers et imprévus pour Fr. 5'000.-, soit un total de Fr. 30'000.-.

Entre mars et octobre 2026, le conseil communal sera en mesure de vous présenter l'organisation, les moyens, le suivi, le traitement de vos remarques et signalements, etc.

C'est pour cette raison que nous souhaitons mettre en place cette réorganisation afin de nous donner le temps et les moyens pour finalement arriver à la fin de la législature en 2027, avec un service technique, réorganisé, sécurisé et qui donnera satisfaction à quasi 100%.

La discussion est ouverte.

M. Christophe Maillard. Quelles sont les collaborations intercommunales encore existantes et si certaines ont été abandonnées, pourquoi ?

M. le maire Thierry Crétin reprend la parole. Cela date de la fusion en 2009, mais il n'a pas l'historique. Il demande à Mme Michèle Cerf, si elle peut donner l'info. Selon Mme Cerf, ces collaborations ont été abandonnées au moment de la fusion.

M. le maire Thierry Crétin ajoute que nous avons gardé la collaboration avec la commune de Boncourt pour le balayage, car ils sont équipés de balayuses. Également avec le SEPE pour la STEP de Montignez.

Mme Adeline Bonnot demande s'il existe déjà un système informatique pour le suivi du fauchage, de la taille ou autre ? comme dans le domaine médical. M. le maire Thierry Créatin répond que cela est prévu et c'est l'idée d'y arriver.

Le président explique que la définition des intérêts matériels de ce point l'invite à demander à M. Dany Contréras et à Mme Mélanie Braun, ainsi que leurs parents au 1^{er} degré, de sortir de la salle.

La discussion continue.

M. Jean-Luc Fleury se questionne sur les objectifs et les bénéfices attendus en quatre points. Premièrement, quel constat ou besoin a conduit à proposer cette étude alors que personnellement, le fonctionnement lui semble satisfaisant ? Selon M. le maire Thierry Créatin 80% fonctionne.

Deuxièmement, quel type d'améliorations concrètes sont attendues à l'issue de cette analyse, est-ce qu'un travail similaire a été réalisé dans une autre commune, si oui quel enseignement a-t-il été tiré ?

Troisièmement, concernant le mandat lui-même. Quels critères permettront d'évaluer la qualité et la pertinence du travail réalisé ? Ceci pour éviter une x^e analyse d'un bureau d'ingénieur externe. Dans quelles mesures cette analyse ne relève-t-elle pas des responsabilités internes, notamment du responsable du dicastère en charge du personnel, soit M. le Maire ? Qu'est-ce qui a motivé le choix de recourir à un prestataire externe plutôt que de traiter cette réflexion en interne ?

Quatrièmement, les économies attendues sont-elles justifiées en comparaison du crédit de Fr. 30'000.- ?

Ces éléments paraissent importants afin que l'assemblée puisse voter en toute connaissance de cause.

M. le maire Thierry Créatin répond aux questions. Le constat, c'est votre serviteur qui s'en occupe. Différentes missions et conditions n'arrivent pas à être remplies pour des raisons d'organisation ou de temps. Ce n'est pas seulement pour optimiser mais également pour pérenniser. En cas d'absence d'un employé, d'un accident ou autre, personne ne sait ce que nous devons faire et comment le faire, de façon globale. Pour M. le maire Thierry Créatin c'est un risque. Tout est dans la tête de nos employés, il n'y a pas d'outil qui permet de réagir en cas d'absence, pour donner le travail à des suppléants par exemple.

Il ne peut pas dire si d'autres communes auraient mené ce genre de réflexion, il ne peut pas le confirmer. Il peut s'imaginer que dans des grandes communes, certainement que quelque chose est en place.

La qualité du travail, pour lui, est satisfaisante à 80%, en effet. Il y a des signalements qui arrivent à la commune. On s'améliore sur plusieurs choses depuis ces dernières années.

La qualité et surtout la gestion du risque est importante. Des formations concernent par exemple la conciergerie. Comment se positionner par rapport à une plateforme non-conforme et que nous ne sommes pas au courant ? En cas de problème ou d'incident, la commune est responsable. Tous les thèmes seront inventoriés dans cette étude. Nous n'avons rien actuellement. Nous aimerions une traçabilité des chemins à entretenir, des endroits à arroser, des haies à couper, etc.

Au niveau du personnel, M. le maire Thierry Crépin se dit incapable de mettre cela en place ou alors, lors de la prochaine législature et trouver un autre maire pour connaît la « technique ». Personnellement, ce n'est pas son métier et il ne sait pas faire ça. Il estime également que nos employés n'ont pas le temps de réaliser cela non plus.

Dans le passé, un sondage avait été mené et pour les mêmes surfaces, ailleurs, il y a un employé de plus. C'est pour cela que, dans certains cas, nous faisons appel à des sous-traitants.

Il n'y aura pas d'économies. On ne va pas économiser d'argent, mais on sera plus efficaces et on aura une traçabilité qu'on pourra transmettre en cas de retraite, de départ, etc. Toutes ces mémoires qui se perdent, la même chose pour ceux qui sont autour de la table du conseil. Tout ce savoir qui se perd, si on n'arrive pas à le quantifier ou le sauvegarder c'est dommage. Après on pourra le faire évoluer, ce sera un fichier actif et il va évoluer.

Est-ce que vos questions ont trouvé des réponses ?

JLFI se dit satisfait dans les grandes lignes. Ce qu'il redoute, c'est qu'ensuite, on revienne vers l'assemblée en disant : « voilà, il nous manque un 20% ». Je pense qu'on peut donner Fr. 500.- à qqn et qu'il pourra aussi nous le dire.

M. le maire Thierry Crépin répond que si M. Fleury peut, avec Fr. 500.-, mettre en place le programme prévu, il signe ce soir. Oui c'est une somme, mais jamais rien n'a été investi depuis la fusion sur la question de la voirie. D'autres communes dépensent beaucoup plus pour ce genre d'études. Notre commune est parcimonieuse. On veut mouiller notre chemise car c'est dans le cadre de nos mandats. La personne qui est mandatée c'est

également quelque chose d'ambitieux pour lui, c'est un travail qu'il a déjà eu l'occasion de mettre en place lors de son dernier métier (organisation d'équipe, organisation de missions, le suivi, la traçabilité). Nous avons des gens qui ne sont pas contents, nous devons réagir.

M. Christophe Maillard : Lors de la présentation un point est assez clair . Certainement l'augmentation du nombre d'employés. On présuppose déjà que pour les 20% où la satisfaction n'est pas optimale, il y aura certainement un demi-poste de créé. Et encore un responsable technique qui lui, sera chargé d'analyser si le travail a été fait. C'est un travail administratif, donc on va remplacer quelqu'un sur le terrain pour qu'un autre puisse vérifier ce qui est fait. C'est un constat.

Une fois que le cahier des charges et les prestations seront clairement définis sur le papier, les citoyens pourront en tout temps exprimer leurs doléances. Cela veut dire qu'une fois que tout sera écrit, cataloguer, le citoyen ne pourra plus exprimer ses doléances car tout sera défini et inscrit. Il lui sera répondu que rien ne peut changer car cela n'est pas prévu, ce n'est pas noté ou autre.

M. le maire Thierry Crétin rappelle ce qu'il a dit tout-à-l'heure. Ce document sera évolutif. Si des citoyens signalent qu'un endroit n'est pas assez entretenu, pas assez souvent et que c'est dans le cahier des charges, nous allons le faire évoluer ce document. Cela est déjà arrivé, mais cela a été oublié mais pas par mauvais volonté, mais plutôt par manque de temps, de repères ou d'organisation.

Vous oubliez quelque chose quand vous dites « on va engager quelqu'un pour contrôler ce que font nos voyers ». Il y a des investissements, tous les investissements qui sont mis en place. Qui vérifie tout cela ? Il y a de l'argent à gagner pour la commune.

Une synthèse serait mise en place afin de connaître les besoins en formation pour nos employés. La personne responsable veillerait à cela, quels locaux sont nécessaires, la sécurité. C'est l'employeur qui est responsable de cela.

On devrait arriver à cette composition, mais de toute manière, les derniers à décider c'est vous, c'est l'assemblée. Nous vous proposerons une organisation qui tiendra la route.

A la fin de la législature, si des vocations naissent, à bas prix, pour s'investir dans la gestion de la commune, comme je le fais depuis 18 ans (sur deux périodes), bienvenue.

M. Dominique Voirol. Lors de son arrivée à l'assemblée communale ce soir, il s'est posé des questions, comme la majorité des citoyens ici présents. A l'époque cela avait été tenté avec M. André Vauclair et la mise en place d'un cahier des charges. C'est vrai que des choses se perdent en cours des législatures. Le conseil peut être complètement dans

l'obscurité aujourd'hui, malheureusement, avec tout ce qui s'est passé et ce qu'on entend dans certains domaines. Il faut qu'à un moment donné, le conseil communal doit avoir des informations sur ce dont il est responsable et ce qu'il met en place. Il n'aurait pas tenu ces discours-là il y a 6 ou 8 mois en arrière. Effectivement, lors d'une responsabilité au sein d'un conseil communal, il faut mettre des choses en place afin de ne pas être attaqué juridiquement. En entendant ces propos, il a changé d'avis et y voit à présent plus clair. Pour lui ce projet est important mais effectivement cela coûte cher. Si on veut, par la suite trouver des nouvelles autorités, ce serait bien de leur donner des garde-fous.

M. le maire Thierry Créatin rebondit et explique par exemple pour l'arrosage. Il y a des endroits où nous pourrions poser de l'arrosage automatique, de la récupération, réfléchir autrement. Cela pourrait générer des économies et au lieu d'acheter une nouvelle citerne ou tonneau qui coûte Fr. 13'000.-, finalement on pourrait acheter quelque chose de plus simple et compléter et au bout du compte se retrouver avec la moitié de l'investissement prévu.

M. Lucien Magula explique qu'il travaillait à l'époque pour la commune de Basse-Allaine à raison de 230 heures par année. En 2017, il fallait des heures pour les cantonniers et on lui a retiré ces heures. A présent, on parle de créer, peut-être, un poste de cantonnier. Il se pose toujours la question et comment cela se fait-il que cela se passe comme ça ?

M. le maire Thierry Créatin explique qu'on ne va pas créer un poste de cantonnier. On aurait pu noter que nous n'allions pas créer de poste mais cela n'aurait pas été honnête dans sa vision qu'il a du dicastère et vis-à-vis de vous. Il demande à M. Magula à qui il a transmis son savoir lors de son départ et sur quel base ? M. Magula répond un peu à M. Vauclair et un peu à M. Monnin. Il travaillait avec un cahier des charges établi par M. Voirol et M. Choffat. Il n'avait pas de réclamation. Il ne critique par la voirie, il ne fait que de constater certaines choses.

M. le maire Thierry Créatin explique que qu'il ne remet pas en question ses signalements, ce n'est pas un problème, on en tient compte et cela peut éviter des problèmes. Ce qu'il veut savoir c'est à qui il a transmis son savoir et sur quelle base, il y avait un fichier, quelque chose ?

M. le maire Thierry Créatin ne critique pas son travail de l'époque, il demande juste que lors de son départ en retraite, à qui il a transmis son savoir. M. Magula répond qu'il n'a transmis à personne. M. le maire Thierry Créatin rajoute que la commune souhaite documenter tout ça, il n'a aucune arrière-pensée sur le travail accompli auparavant, il souhaite juste un relais.

M. Magula estime qu'un employé de la voirie doit être polyvalent à 200%. M. le maire Thierry Créatin répond que si lui était à 100% sur tous les domaines, nous avons perdu une perle.

M. Alfred Heiniger : Les employés communaux doivent certainement respecter les cahiers des charges qui leur sont attribués. Il pense qu'avec les divers commissions actuelles et suite aux discussions autour de la table, cela pourrait se dérouler correctement sans dépenser les Fr. 30'000.- Le travail se fait quand même, il y aura toujours des zones d'ombres, des choses à corriger et à mettre en place. Avant de dépenser cet argent, il faut peut-être se pencher sur les choses à entreprendre. M. le maire Thierry Créatin demande s'il estime que durant son mandat rien n'a été fait. Il peut citer tous les points qui ont été restructurés. Quand il est arrivé à la mairie, l'entretien des chemins ne se faisait pas, en partie. La commune a trouvé des moyens, en collaboration avec un sous-traitant et à satisfaction avec le garde-forestier. La voirie est organisée. A présent, le cahier des charges pourrait établir, lors du départ, où ils doivent se rendre, avec quels outils, quels moyens de sécurité, etc.

On a remarqué, avec l'expérience, que nous devons être attentifs à la formation et que quelqu'un puisse leur expliquer.

Il ne faut pas se focaliser sur ce poste éventuel. Le poste qui serait créé serait pour optimiser l'aspect technique, sécurité et suivi des investissements afin de trouver des économies. De toute façon, c'est l'assemblée qui décidera. M. le maire Thierry Créatin souhaite qu'à la fin de la législature c'est que la commune possède des documents dans l'ensemble des missions à effectuer.

Par exemple, à la carrière de Crézanne, un de nos collaborateurs s'occupait de cette déchetterie. Suite à la fermeture, pour le temps qu'il ne passe plus à cet endroit, il faut trouver pour l'occuper ailleurs. Dans les 60 km de chemins à remettre en place, il y a des choses encore à faire en collaboration avec les agriculteurs, etc.

Au niveau des commissions, les devis et les factures sont discutés, vérifiés. Ce que vous allez voter ce soir, ce n'est pas un poste supplémentaire. C'est un vote par rapport à un outil avec les missions globales de la voirie avec une documentation/traçabilité et la capacité de transmettre les informations. Également un outil de suivi pour le politique et l'administration afin de faciliter la gestion. L'expérience de M. le maire Thierry Créatin sur 18 ans explique que cela est nécessaire. Trop d'informations ont été perdues.

Le président confirme que la création d'un poste est de la compétence de l'assemblée communale et non pas du conseil communal.

M. Christophe Maillard. Les rapports journaliers des employés sont déjà consignés, donc on peut déjà contrôler cela. Certaines choses sont donc déjà répertoriées. Tout ça part dans les archives, selon ce qu'il a entendu. Il a peut-être un souci que même avec un outil informatique plus évolué, tôt ou tard on va nous dire que c'est parti aux archives. Que fait-on avec les consignes actuelles afin de savoir le travail effectué ? Pourquoi une grande étude pour savoir plus que ce qui est déjà fait.

M. le maire Thierry Créatin explique que ce n'est pas une grande étude. Une grande étude cela coûte beaucoup plus cher. Ce qui est quantifié dans cet outil de timbrage, c'est la mission, le temps consacré et la répartition des postes/des heures dans les comptes. Ce ne serait pas que pour la voirie, mais également pour le politique, l'administration et les responsables des immeubles.

Mme Adeline Bonnot. Est-ce que le résultat du bilan de compétence sera rendu public et au besoin les objectifs à améliorer ? M. le maire Thierry Créatin explique que certaines données sont confidentielles, mais d'autres pourraient être dévoilées.

Mme Pauline Ramseyer. Est-ce que la commune a demandé des offres ailleurs ? non, selon M. le maire Thierry Créatin, c'est un choix par rapport à certaines missions dans d'autres domaines. Les connaissances et l'expérience d'un conseiller communal qui exerce au sein de la commune depuis 8-9 ans dans des sujets techniques et possède une belle vue d'ensemble est une plus-value. Il sait qu'avec d'autres bureaux nous aurions certainement des tarifs beaucoup plus élevés. Mais en effet, ce poste n'a pas été proposé ailleurs.

Mme Michèle Cerf. Il est vrai que chaque employé a un cahier des charges. Selon elle ce serait bien de définir les processus dans la voirie mais également dans l'administration ou ailleurs. Elle l'a vécu lors de son dernier remplacement au pied levé dans une autre commune. Elle ne savait pas ce qu'il fallait faire, où trouver les choses, etc. Elle estime que ce serait quelque chose d'important.

Quentin Vuillaume. Il aimerait savoir si nous avons un budget pour les années futures ? M. le maire Thierry Créatin explique que le budget de fonctionnement n'a pas encore été calculé. Certaines choses sont déjà prêtes, mais pour des nouvelles missions, cela doit encore justement être discuté, savoir qui fera quoi.

M. Vuillaume rajoute qu'en fait c'est juste pour nous aider à démarrer, nous mettre dans un bon chemin et le suivre au mieux et pas revoter chaque année un tel point.

Oui selon M. le maire Thierry Créatin, cet outil vivra et nous pourrons avoir un suivi, une planification pour les investissements, les machines à renouveler, etc.

M. Pascal Ackermann. Le nombre d'heures estimer pour réaliser cette étude peut être ? 250 heures ? Il y a des exemples de ces fiches de contrôles ou autre ? M. le maire Thierry Créatin explique qu'il peut faire revenir Spheris et lui poser la question. Effectivement, des fiches seront établies par mission, par endroits avec les données, le temps consacré, le matériel utilisé, les mesures de sécurité à mettre en place, etc. tout cela afin de pouvoir transmettre aux suivants.

Mme Francine Boitte. Est-ce que cela existe déjà dans le cahier des charges, de telles mesures par quartier ? Selon M. le maire Thierry Créatin, non pas encore.

M. Jean-Denis Ramseyer. Est-ce que ce rapport sera accessible à tous ? Selon M. le maire Thierry Créatin, oui il sera présenté en toute transparence lors d'une prochaine assemblée.

M. Michèle Cerf explique que ce sera un outil de travail il ne faut pas se focaliser sur le prix de l'étude.

L'assemblée passe au vote du point 4).

Les scrutateurs sont demandés.

L'objet est voté avec 28 voix pour et 28 voix contre.

Le président demande un nouveau vote.

L'objet est refusé par 28 voix contre 27.

Mme Mélanie Braun et M. Dany Contréras sont rappelés.

* * * * *

Point 5 - Présentation des mesures prises en 2025-2026 en lien avec la sécurité des bâtiments communaux.

La parole est donnée à M. Dany Contréras pour ce point.

Le powerpoint est présenté et pourra être consulté sur le site internet.

La discussion est ouverte.

Mme Monique Etienne demande si les engins pyrotechniques comme nous avons pu en voir lors de l'incendie à Crans-Montant seront interdits lors de manifestation sociétales mais également dans le privé ? M. Dany Contréras explique que c'est interdit dans les établissements publics. Dans le cadre privé, cela reste autorisé, mais la commune, propriétaire du bâtiment, peut l'interdire également. Pour le moment, nous attendons encore la séance qui se tiendra en mai prochain.

Il n'y a plus de questions.

Ndlr : Le powerpoint de présentation peut être consulté sur le site internet de la commune via le lien : [Basse-Allaine - Sécurité des bâtiments_Présentation AC du 19.03.26](#)

* * * * *

Point 6 - Information sur le dossier modération du trafic dans deux de nos villages (Montignez et Buix).

La parole est donnée à M. Dany Contréras pour ce point.

Le powerpoint est présenté et pourra être consulté sur le site internet.

La discussion est ouverte.

Le président explique que ce soir c'est juste une information et le débat ne sera pas ouvert.

M. Jean-Pierre Robert, qui habite sur la route de France à Buix, explique qu'un soi-disant ralentisseur est en place sur la route cantonale, mais cela ressemble plus une rigole dangereuse qu'à un ralentisseur. C'est une route cantonale certes, mais il serait judicieux d'y penser pour le futur projet 30 km/h. A cet endroit, c'est très dangereux, les véhicules roulent trop vite. Eventuellement prévoir un « radar sympathique ». La police est au courant, il a pris la liberté de les informer.

M. Dany Contréras explique que malgré nos demandes, la loi sur la circulation routière (LCR) peut nous refuser certaines demandes. Au moment voulu, nous pourrions évidemment en rediscuter et écouter les doléances des citoyens et les proposer au Service des infrastructures.

Ndlr : Le powerpoint de présentation peut être consulté sur le site internet de la commune via le lien : [Basse-Allaine - Modération du trafic_Présentation AC du 19.03.26](#)

* * * * *

Point 7 - Divers

M. Dany Contréras prend la parole et explique la problématique de la gestion des déchets, la mise en place prévue pour l'instant, suite à la fermeture de Crézanne.

L'exposé est à consulter sur le site internet.

Mme Michèle Cerf. Si quelqu'un se rend toutes les semaines au site de recueil des déchets verts, est-ce qu'on paie à chaque fois ? Si on tond le gazon sur 6 mois ça fait beaucoup d'argent. Selon M. Dany Contréras, il faut noter deux choses. La première c'est de se demander si une personne qui habite dans un appartement, sans entretien, qui payait Fr. 160.- soit la même chose que des propriétaires fonciers avec du terrain, du gazon, des tailles de haies, de fruitiers, etc., est quelque chose de normal ? Certes cela a un coût, mais cela remet les personnes concernées à payer ce qu'ils éliminent. On en revient au principe du pollueur-payeur. Deuxièmement, il est libre de prévoir de composter chez soi en fonction de la disponibilité du terrain.

M. Quentin Vuillaume explique qu'à bien des endroits c'est gratuit. Valoriser et faire payer le gazon, ce n'est pas trop normal, surtout que cela produit du gaz. Pour son entreprise, s'il doit commencer de faire payer le gazon, il pourra mettre la clé sous la porte. C'est scandaleux. Le gazon, ça fait du compost, du jus et n'importe quel agriculteur pourra vous le confirmer.

Il ne faudra pas s'étonner si des gens iront déverser dans la forêt. M. Dany Contréras explique que ces citoyens en question n'ont pas attendu sur nos explications pour le faire. Si chacun veut transgresser le nouveau règlement, ou éliminer chez un agriculteur, on ne peut rien faire.

M. Christophe Maillard demande qui va bénéficier du montant demandé au biogaz ? M. Dany Contréras explique que c'est l'exploitant, au même titre que Loca pour les encombrants.

M. Maillard rajoute que pour sa part, lorsqu'il a besoin de combustible pour son habitation, il doit payer. L'exploitant, M. Etique, quant à lui, pourra se procurer du combustible gratuitement finalement.

M. Dany Contréras explique qu'un passage coûtera Fr. 5.- minimum.

Selon M. Mathieu Etique, non, ce n'est pas gratuit ailleurs, il s'est renseigné et c'est payant avec également Fr 5.- minimum.

M. Maillard revient sur le biogaz. Pour fabriquer du biogaz, la base c'est le gazon non ? Selon M. Etique oui, mais il rajoute que c'est très peu au niveau du rendement. La relation déchet/production d'énergie est très faible.

M. Dany Contréras rajoute qu'il faut se rendre compte que pour M. Etique, il y a du travail de maintenance suite au passage des citoyens pour éliminer leurs déchets verts, qui n'est pas pris en compte.

M. Hubert Maillard propose que les gens gardent leur gazon autour de chez eux, c'est bon pour la planète et ce serait une bonne solution d'économie.

Ndlr : Le powerpoint de présentation peut être consulté sur le site internet de la commune via le lien : [Basse-Allaine - Organisation des déchets verts_Etique](#)

D'autres questions ? Si ce n'est pas le cas, le président remercie les citoyens et leur souhaite un bon retour chez eux.

La parole n'étant plus demandée, M. le président clôt la séance à 23h00.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DE BASSE-ALLAINE

Le président :

La secrétaire :

Henri Erard

Céline Meusy